



ACCIDENT NON RESPONSABLE NON ASSURER

Par **Batman90**, le 10/05/2016 à 21:08

BONJOUR A TOUS J'AI EU UN ACCIDENT LE 23 04 16, UNE DAME MA COUPER LA ROUTE EN PLEINE FACE ET JETAIS PAS ASSURER. LES POMPIERS ET LA POLICE SON ARRIVER SUR LES LIEUX ET DEPUIS JAI PAS EU DE NOUVELLE J'AI EU UN PROCES VERBAL POUR NON ASSURENCE QUELQUE JOUR APRES MAIS JAI TOUJOURS PAS DE NOUVELLE POUR LE RESTE SI VOUS POUVEZ MAIDER SA SERAIT SYMPAS. 1 SEMAINE APRÈS JETAIS ASSURER JE SAIS PAS SI J ENVOI COMME MÊME LE CONSTAT SI JE SUIS PAS RESPONSABLE JE SAIS PAS COMMENT FAIRE. MERCI [smile17]

Par **janus2fr**, le 11/05/2016 à 07:09

Bonjour,

Sur quoi porte votre question exactement ? Sur le dédommagement de vos dégâts ?

Si c'est cela, dans la mesure où vous n'étiez pas assuré, c'est donc à vous seul de tout gérer (ce que ferait votre assureur si vous aviez été assuré). Bon courage, car ce n'est pas simple, l'assureur adverse ayant peu de chance de se montrer coopératif...

PS : merci d'éviter de rédiger vos messages en majuscules.

Par **Batman90**, le 11/05/2016 à 08:23

Merci janus2fr en gro ce que je voulais savoir cest genre de probleme mene a quoi . Quel son les conséquences pénalement et en t'en que assurance . Merci

Par **Visiteur**, le 11/05/2016 à 09:43

Bonjour,

oubliez le côté assurance !! vous n'en aviez pas ! Après c'est trop tard ! pour cet accident en tout cas ! Donc les dégâts vont être pour vos pieds...? Pénalement, au pire une amende ? pour défaut d'assurance...

Par **youris**, le 11/05/2016 à 09:46

bonjour,
comme vous vous êtes assuré après l'accident, cela ne sert à rien d'envoyer le constat à votre assurance.
votre seul interlocuteur est l'assurance adverse que vous devez contacter pour obtenir le remboursement des dégâts sur votre véhicule.
salutations

Par **janus2fr**, le 11/05/2016 à 09:51

[citation]Donc les dégâts vont être pour vos pieds...?[/citation]
Absolument pas !
Le conducteur n'étant pas responsable de l'accident, peu importe qu'il n'était pas assuré, il doit être dédommagé par le responsable de l'accident (ou son assurance).
Mais le souci, comme déjà dit, c'est que cela va être à lui de tout gérer à la place de l'assurance qu'il n'avait pas.
En général, cela se termine devant le tribunal avec demande de dommages et intérêts.

Par **Batman90**, le 11/05/2016 à 11:00

Merci mais j'ai peur d'aller vers l'assurance de la dame et me manger un vent parce que je suis même pas en règle donc je sais pas si je devrai me faire tout petit sans rien demander ?? Si en plus je suis pas en règle et je demande des réparations ils peuvent en plus me dire que c'est vous qui allez rembourser les dégâts de madame . J'ai peur en gros que il vienne eu vers moi pour les dégâts . J'ai une clio 2 donc vu les dégâts elle roulera plus c sur . Mais elle juste une aile et pare choc , je suis un peu perdu je vien de me marier en plus et ce problème me retourne la tête parce que cest pas moi le responsable. Merci pour vos réponses en tout cas .

Par **Batman90**, le 11/05/2016 à 11:02

Et en plus de sa je n'ai même pas de contact de la dame . Je sais même pas où elle est assurée chez quel compagnie.

Par **janus2fr**, le 11/05/2016 à 13:33

Si vous n'avez aucune coordonnées, cela ne va pas être simple...
Vous parliez au début d'un constat, sur ce document, vous avez bien les coordonnées de la conductrice !

Par **Batman90**, le **11/05/2016** à **14:07**

Oui y'a eu constat dans l'accident mais y'a que elle qui à envoyer son constat moi comme je n'avais pas d'assurance je n'avais pas de moyen de l'envoyer. Donc on gro elle a tout envoyer a son assurance mais moi rien du tout .

Par **janus2fr**, le **11/05/2016** à **16:32**

Mais vous avez bien un exemplaire de ce constat ???
Donc vous avez les coordonnées...

Par **Batman90**, le **11/05/2016** à **17:58**

Ba non elle a fait son constat seul alor que elle etait en tort sa se trouve elle marquer ce quel veut quoi